L'HOPITAL

LIEU D'ACCUEIL, D'ECOUTE, DE SOINS ET D'ORIENTATION QUELQUE SOIT :

la nationalité

la situation administrative

le sexe

la situation familiale

l'âge

l'état de santé

l'handicap éventuel

les opinions politiques,

philosophiques

ou religieuses

L'ACCES AUX SOINS EST UN DROIT POUR TOUS.

Référence à la loi du 29 juillet 1998 relative à la lutte contre les exclusions.



VOUS ETES EN DIFFICULTE MEDICALE, SOCIALE, ADMINISTRATIVE?

Une équipe médico-sociale vous accueille dans le bureau situé aux urgences.

Du LUNDI au VENDREDI

de 9h à 17h

03.21.99.30.05







toute personne présentant un problème de santé en même temps qu'une absence ou une insuffisance de couverture de soins.

LA P.A.S.S.

- favorise l'orientation vers toutes les consultations spécialisées
- ✓ préserve l'accès au plateau technique
- ✓ continue la délivrance de médicaments

TRAVAILLEUR SOCIAL

- sera la personne qui vous accompagnera dans vos demandes d'acquisition des droits communs (couverture sociale, protection médicale).
- ✓ sera celui qui fera le lien avec les partenaires et organismes extérieurs.

Du LUNDI de 9h à 17h En fonction de votre état de santé, vous serez orienté vers la prise en charge médico-infirmière adaptée à vos besoins.